

March 29, 2023

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision-makers

Re: Pioneer Manor Update #170

We thank everyone for their continued support and would like to share the following updates:

Changes to COVID-19 Infection Prevention and Control Measures

We are pleased to share that the Ontario government has announced updated guidance regarding COVID-19 IPAC measures in Long-term Care Homes. Pioneer Manor has reviewed the updated documents and is moving to implement the provincial changes effective **April 3, 2023**. Below is a summary of these changes:

IPAC Measure	Change to Practice
Rapid Antigen Testing (RAT) at front entrance to Pioneer Manor	Testing is no longer required for staff, students, volunteers, support workers, caregivers and visitors to enter Pioneer Manor.
Active screening at front and back entrances to Pioneer Manor	Active screening (answering questions to a screener) is no longer required. Pioneer Manor is promoting self-monitoring for symptoms of respiratory infection and other infectious diseases to prevent the spread of illness. Please do not visit the Home if you are symptomatic.
Visitor log requirements	Pioneer Manor must maintain a visitor log of all visits in the Home. The visitor logbook will be located at the front entrance. The required information will consist of name and contact information of the visitor/caregiver, time and date of the visit, and name of resident visited.
Masking requirements (indoors)	Masking requirements remain in place for all staff, students, volunteers, visitors, etc. while inside Pioneer Manor.
Masking requirements (outdoors)	Residents, caregivers and visitors may visit outdoors without a mask. Staff must wear a mask when in close proximity to residents outdoors.
Temperature checks for residents	No longer required. Residents will be monitored for signs/symptoms of respiratory/enteric illness.
Visitors during outbreaks	There is no limit on the number of caregivers or visitors a resident may receive while on isolation or during an outbreak.
Activities for residents	Activities may be held without the need for social distancing between residents. Offsite excursions may resume for residents.
Handwashing and masking	Pioneer Manor continues to require adherence to handwashing and masking for all staff, students, volunteers, support workers, caregivers and visitors. Handwashing remains a critical component for the prevention of the spread of infections/illnesses.
Eating/drinking within the Home	Families/visitors are permitted to eat/drink with their loved one only when there are no other residents in close proximity (includes Winter Park area). Families/visitors may sit with their loved one in the dining room, however, must wear their mask at all times.

Outbreak Status

The Home is pleased to share that the respiratory outbreak status has been lifted for the Ramsey/Scenic Home Area effective today, March 29. The enteric outbreak remains in effect for the Lodge 1 Home Area. As of this afternoon, there are two residents who remain on isolation with enteric symptoms.

Residents in the Lodge 1 Home Area may have only one essential caregiver visit at a time, no general visitors are permitted. In addition, only those essential caregivers are permitted in the outbreak Home Area and must comply with all infection prevention and control requirements, including wearing full personal protective equipment and remaining in resident rooms. Non-essential resident absences are not permitted for residents in Home Areas in outbreak.



New Chaplain

The Home is pleased to welcome Matthew Soulierre to Pioneer Manor as a part-time Chaplain. Matthew will be available mornings, Monday to Friday, beginning April 11, 2023. Matthew is an ordained minister and brings a wealth of knowledge and background in spiritual care, palliative care, performing church services, one-on-one spiritual counselling, working with the elderly and mental health. We are in the process of developing the chaplain role, and it may take some time for Matthew to be set-up and available to residents.

Complaints/Concerns Reporting Process

In compliance with the Fixing Long-Term Care (FLTC) Act, 2021, Pioneer Manor's process for reporting complaints/concerns is summarized below. Residents, family members, or visitors can bring forward concerns/complaints verbally or in writing. All complaints and concerns are investigated and responded to appropriately, effectively and in a timely manner. Further, a poster provided by the Ministry of Long-Term Care, is located at the main entrance to the Home on the board next to elevators leading to the Terrace. This poster clearly indicates the legislated requirements for anyone wanting to submit a complaint.

Residents, family members, or visitors are encouraged to bring forward all concerns/complaints immediately. They can do so in writing by using the "Record of Concern(s)" form, available at the Information Centre near the Bistro and at www.greatersudbury.ca/living/pioneer-manor. They can also bring forward concerns/complaints verbally to the Home Area registered staff member or RN, or by contacting the Resident Care Coordinator assigned to your loved one's Home Area. Resident Care Coordinators are available between the hours of 8:30 a.m. and 4:30 p.m. For questions or concerns after hours, please contact the RN Supervisor at 705-677-5978.

York/Ramsey/Scenic	Marie-Lise Bergeron	705-566-4282, extension 3262
Lodge 1/Lodge 2	Sara Sandblom	705-566-4282, extension 3211
Killarney/Lilac/Mallard	Angela Phillips	705-566-4282, extension 3279
Pine/Tulip/Trillium	Maria Casas	705-566-4282, extension 3281
Poplar/Cranberry/Cedar	Michelle Viel	705-566-4282, extension 3221
Park Place	Lisa Schell	705-566-4282, extension 3234

Additionally, concerns and suggestions that are not of a personal matter can be brought forward at the appropriate Council meeting. Both the Residents' Council (for residents) and Family Council (for families/SDM's) meet monthly.

As always, please do not hesitate to contact us should you have any questions.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor René Lapierre, Chair, Community & Emergency Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director
Andrée Quesnel, Nicole Jacklin, Managers of Resident Care
Dianna Foster, Family Council
Maria Aprea, Resident Council

Le 29 mars 2023

Objet : Cent soixante-dixième mise à jour du Manoir des pionniers

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu et tenons à partager les mises à jour suivantes :

Changements aux mesures de prévention et de contrôle des infections pour lutter contre la COVID-19

Nous sommes heureux de vous informer que le gouvernement ontarien a annoncé de nouvelles directives quant aux mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) à prendre dans les foyers de soins de longue durée pour lutter contre la COVID-19. Le Manoir des pionniers a passé en revue les documents révisés et adoptera les changements provinciaux dès **le 3 avril 2023**. Vous trouverez ci-dessous un sommaire de ces changements :

Mesure de PCI	Changement à la pratique
Test antigénique rapide (TAR) à l'entrée principale du Manoir des pionniers	Les employés, les étudiants, les bénévoles, les travailleurs de soutien, les personnes soignantes et les visiteurs n'ont plus besoin de subir un test avant d'entrer dans le Manoir des pionniers.
Dépistage actif à l'entrée principale et à l'entrée arrière du Manoir des pionniers	Il n'est plus nécessaire de subir un dépistage actif (répondre aux questions posées par un dépisteur). Le Manoir des pionniers encourage l'autosurveillance pour tout symptôme d'une infection respiratoire et d'autres maladies infectieuses afin d'éviter la propagation des maladies. Ne visitez pas le foyer si vous présentez un symptôme.
Registre des visiteurs	Le Manoir des pionniers doit tenir un registre des visiteurs dans lequel il doit enregistrer toutes les visites au foyer. Le registre des visiteurs sera conservé à l'entrée principale. On doit y noter les renseignements suivants : nom et coordonnées du visiteur ou de la personne soignante; heure et date de la visite; nom du résident que cette personne visite.
Port du masque (à l'intérieur)	Les exigences concernant le port du masque demeurent en place à l'intérieur du Manoir des pionniers pour tous les employés, étudiants, bénévoles, visiteurs, etc.
Port du masque (à l'extérieur)	Les résidents, les personnes soignantes et les visiteurs peuvent prendre part à des visites en plein air sans masque. Les employés doivent porter un masque à l'extérieur lorsqu'ils se trouvent à proximité d'un résident.
Prise de la température des résidents	Il n'est plus nécessaire de prendre la température des résidents. Les résidents seront surveillés pour tout signe et tout symptôme d'une maladie respiratoire ou entérique.
Les visiteurs durant une éclosion	Il n'y a aucune limite sur le nombre de personnes soignantes et de visiteurs pouvant visiter un résident en même temps alors que celui-ci est en isolement ou durant une éclosion.
Activités pour les résidents	Les activités peuvent être tenues sans mesure d'éloignement social entre les résidents. Le foyer peut recommencer à offrir des sorties aux résidents.
Lavage des mains et port du masque	La Manoir des pionniers continue d'exiger le respect des exigences en matière d'hygiène des mains et de port du masque par tous les employés, étudiants, bénévoles, travailleurs de soutien, personnes soignantes et visiteurs. Le lavage des mains demeure une mesure essentielle dans la prévention de la propagation des infections et des maladies.
Manger et boire dans le foyer	Les familles et les visiteurs sont autorisés à manger et à boire avec leur proche, mais uniquement lorsqu'il n'y a aucun autre résident à proximité (y compris dans le parc d'hiver). Les familles et les visiteurs peuvent s'asseoir avec leur proche dans la salle à manger, mais ils doivent en tout temps porter un masque.

Mise à jour sur les éclosions

Le Manoir des pionniers est heureux de vous informer que le statut de virus respiratoire a été levé dans l'aire résidentielle Ramsey/Scenic aujourd'hui, le 29 mars. Le statut d'éclosion de maladie entérique demeure en place dans le Lodge 1. À l'heure actuelle, deux résidents demeurent en isolement en raison de symptômes entériques.

Tous les résidents de l'aire résidentielle Lodge 1 ne peuvent recevoir qu'une (1) seule personne soignante essentielle à la fois; les visiteurs généraux leur sont interdits. De même, seules ces personnes soignantes essentielles sont autorisées dans l'aire résidentielle en éclosion et doivent respecter toutes les exigences en matière de prévention et de contrôle des infections, y compris porter tout l'équipement de protection individuelle indiqué et demeurer dans la chambre du résident qu'elles visitent. Les absences non essentielles sont interdites aux résidents des aires résidentielles en éclosion.

Nouveau chapelain

Le foyer est heureux d'accueillir M. Matthew Soulierre au Manoir des pionniers à titre de chapelain à temps partiel. M. Soulierre sera disponible du lundi au vendredi, en matinée, à compter du 11 avril 2023. M. Soulierre est un ministre ordonné qui possède toute une mine de connaissances et une grande expérience dans les domaines des soins spirituels, des soins palliatifs, des services religieux, du counselling spirituel individuel, du travail avec les aînés et de la santé mentale. Nous procédons actuellement à l'élaboration du rôle de chapelain. Il faudra donc peut-être un certain temps avant que M. Soulierre ne soit bien installé et à la disposition des résidents.

Processus de communication des plaintes et des préoccupations

Le processus du Manoir des pionniers pour communiquer les plaintes et les préoccupations respecte la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*. Ce processus se résume comme suit. Les résidents, les membres de leurs familles et les visiteurs peuvent communiquer leurs plaintes et leurs préoccupations par écrit et par voie orale. Toutes les plaintes et les préoccupations font l'objet d'une enquête, puis d'une réponse appropriée et efficace, en temps opportun. Notez aussi qu'une affiche fournie par le ministère des Soins de longue durée est exposée à l'entrée principale du foyer sur le tableau d'affichage près des ascenseurs menant à la terrasse. Cette affiche identifie clairement les exigences législatives pour toute personne désirant porter plainte.

Les résidents, les membres de leurs familles et les visiteurs sont encouragés à nous communiquer immédiatement toutes leurs plaintes et leurs préoccupations. Ils peuvent le faire par écrit au moyen du « Relevé de préoccupation », qu'ils trouveront dans le Centre d'information situé près du bistro, ainsi que dans le site www.grandsudbury.ca/manoir-des-pionniers. Ils peuvent aussi soulever leurs plaintes et leurs préoccupations par voie orale en s'adressant à un membre du personnel autorisé ou à l'infirmière autorisée de l'aire résidentielle du résident ou en communiquant avec la coordonnatrice des soins aux résidents affectée à l'aire résidentielle de leur proche. Les coordonnatrices des soins aux résidents sont disponibles de 8 h 30 à 16 h 30. Pour toute question ou préoccupation après les heures normales, veuillez communiquer avec la superviseure des infirmières autorisées au 705 677-5978.

York/Ramsey/Scenic	Marie-Lise Bergeron	705 566-4282, poste 3262
Lodge 1/Lodge 2	Sara Sandblom	705 566-4282, poste 3211
Killarney/Lilac/Mallard	Angela Phillips	705 566-4282, poste 3279
Pine/Tulip/Trillium	Maria Casas	705 566-4282, poste 3281
Poplar/Cranberry/Cedar	Michelle Viel	705 566-4282, poste 3221
Park Place	Lisa Schell	705 566-4282, poste 3234

De plus, vous pouvez aussi partager toute préoccupation et toute suggestion qui ne sont pas de caractère personnel à l'occasion d'une réunion du Conseil des résidents ou du Conseil des familles, selon le cas. À la fois le Conseil des résidents (pour les résidents) et le Conseil des familles (pour les familles et les mandataires spéciaux) se réunissent tous les mois.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.



Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. René Lapierre, conseiller municipal et président du Comité des services communautaires et d'urgence
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
D^r Maurice St. Martin, directeur médical
Andrée Quesnel et Nicole Jacklin, gestionnaires des soins aux résidents
Dianna Foster, Conseil des familles
Maria Aprea, Conseil des résidents